NOM Prénom

Adresse

*(Etablissement)*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur

*(Adresse établissement)*

Le ...................................................... *(date)*

Madame la Directrice,

Monsieur le Directeur,

Dans votre courrier du .....................*(date)*, vous me signifiez que l’exercice de la profession d’infirmier.e est subordonné à l’inscription à l’Ordre Infirmier du département et que faute de satisfaire à cette formalité, je serais en position d’exercice illégal de mon métier.

L’article 63 de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l’hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a introduit pour les IDE employé.e.s par les structures publiques et privées, une inscription automatique de ces derniers, un décret devant préciser les conditions d’application de cette mesure.

A ce jour, le décret prévu par la loi n’est toujours pas paru au Journal Officiel.

Les deux seules conditions exigées aujourd’hui pour exercer la profession d’infirmier.e dans un établissement de santé sont le diplôme d’État et l’inscription au fichier ADELI. Je remplis parfaitement ces deux obligations et considère donc que je suis en règle par rapport à la réglementation.

Il va de soi qu’en cas d’évolution de cette réglementation, je reconsidérerai ma situation pour être en conformité avec la loi.

Veuillez croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l’assurance de mon plus profond respect.

*NOM Prénom*

*Signature*